Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500960-20260601-DEL26049-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Canton de Châteaugiron

DOMAGNÉ
CHAUMERÉ
MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28/05/2026

Date d'affichage : 28/05/2026

Nombre de membres :
- en exercice : 19
- quorum : 10
- présents : 17
- représentés : 2
- votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le 1er juin à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MAILLARD, Maire.

Etaient présents (17) : Jean-Marc MAILLARD, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Danielle MENARD, Roland GAUTIER, Jean-Yves ESNAULT, Eric PIROT, Gilles THOMAS, Annie MARQUET, Joël AKA, Eric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Catherine LEGRAND, Aurélie BERTIER, Céline ECHAROUX, Céline DESRUES, Henry SOUVESTRE

Étaient excusées (2) :
Mme Marion LOISEAU a donné procuration à Danielle MENARD.
Mme Magali BUDOR a donné procuration à Jean-Marc MAILLARD.

M. Gilles THOMAS a été élu secrétaire de séance.

DEL 26049 – Autorisation de revente à 15 ans de logements locatifs sociaux – ZAC du Poirier

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le permis de construire n° 03509626V0007 déposé le 05/05/2026 par la société HABIZEO représentée par Pascal Buet,
Vu la demande formulée par Neotoa et le groupe BATINEO en date du 25 mars 2026,

La société HABIZEO représentée par Pascal Buet ayant déposé un permis de construire lui permettant de réaliser un projet immobilier de 6 logements au droit de l'Ilôt A du lotissement « ZAC du Poirier secteur Ouest ».

Ce projet situé en zone urbaine (1AUEp) au sein du Plan Local d'Urbanisme est regardé comme un projet répondant aux exigences de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle n°3 en proposant des logements locatifs sociaux.

Une fois les 6 logements sociaux PLS réalisés, le promoteur BATINEO, vendra ces logements à Neotoa qui en assurera la gestion.

Pour autant, afin d'équilibrer financièrement l'opération dans son ensemble et afin de permettre le démarrage des travaux, la commune a été sollicitée par Neotoa et le groupe BATINEO sur la possibilité de la revente dans l'ancien ces 6 logements à partir de la 15ème année à compter de l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la mise en vente dans l'ancien des 6 logements locatifs sociaux financés en PLS et construits par le groupe BATINEO et ce à partir de la 15ème année à compter de l'achèvement des travaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, le registre dûment signé.
Le Maire,
Jean Marc MAILLARD,

Le secrétaire de séance,
Gilles THOMAS,